

Envoi : 23/01/2019

Réception par le Préfet : 23/01/2019

Publication : 25/01/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-1-10-4

Séance du vendredi 18 janvier 2019

### **CONVENTION FINANCIERE DE SUIVI-ANIMATION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITER MIEUX 68 DANS LE HAUT-RHIN ANNEE 2019**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2016-2-10-2 du 18 mars 2016 approuvant la fin de la convention de délégation des compétences des aides à la pierre,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-10-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Habitat,

VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-6-10-7 du 15 juin 2018 relative à la convention de mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » sur le territoire du Haut-Rhin (hors Mulhouse Alsace Agglomération) 2018 – 2023, signée le 2 juillet 2018,

- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-7-10-12 du 6 juillet 2018 relative à la convention de suivi-animation du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » dans le Haut-Rhin 2018 - 2023, signée le 23 juillet 2018,
- VU la convention financière pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2018 signée le 23 juillet 2018 entre le Département du Haut-Rhin et CITIVIA SPL pour la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux 68 » dans le Haut-Rhin,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-11-10-5 du 7 décembre 2018 relative à la convention conclue entre le Département du Haut Rhin et PROCIVIS Alsace, au titre de ses missions sociales, du Fonds Habitat Solidaire et de l'Association Territoires et Habitat 68,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2015-5-10-7 du 22 mai 2015 relative à la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains de certains Plans de Préventions des Risques Technologiques haut-rhinois, signée entre l'Etat et le Département du Haut-Rhin en date du 19 juin 2015,
- VU l'avis favorable de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement lors de sa réunion du 11 janvier 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la convention financière entre le Département du Haut-Rhin et CITIVIA SPL établie pour l'année 2019 ;
- ❖ Autorise la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin à signer cette convention, jointe en annexe à la présente délibération ;
- ❖ Autorise le paiement de la rémunération à CITIVIA SPL ;
- ❖ Précise que les dépenses seront imputées au Programme H824 – Chapitre 011 – Fonction 72 – Nature 6188 – Code programme 3088 - Service 541 du budget départemental.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité